

Avis des élus CGT au CSE sur le plan d'action handicap de l'établissement

Le plan d'action Handicap de l'établissement ne se contente que d'appliquer strictement l'accord 2024 -2027, les élus CGT considèrent que celui-ci mériterait d'être plus ambitieux notamment au sujet des conditions difficiles d'accès au site impactant particulièrement les salariés en situation de handicap.

De simples mesures comme la mise en place de badgeuses à l'entrée de l'établissement et l'adaptation des contrôles d'accès amélioreraient nettement le quotidien de ces salariés pour lesquels les contraintes et les temps de transport sont bien supérieurs à ceux des autres.

Cependant, au regard des quelques avancées obtenues dans cet accord, les élus CGT au CSE Orano Recyclage La Hague donnent malgré tout un avis favorable au plan d'action handicap établissement.